

À la différence du bœuf, du poulet ou des poissons d'élevage, les thonidés appartiennent à des espèces exclusivement sauvages. Ils ne proviennent pas de l'élevage, ne reçoivent aucun antibiotique, n'ont pas besoin que l'homme leur fournisse de grandes quantités de nourriture et d'eau, et ne sont responsables d'aucune pollution de l'eau ou des sols.

Si nous voulons que cette espèce particulièrement féconde et à la croissance rapide continue de fournir une source d'alimentation saine aux générations futures, il incombe aux Parties à l'Accord de Nauru, en tant que gardiens de nos peuples et de notre planète, de gérer et d'exploiter les stocks de bonites de manière durable, selon les principes du MSC.

Nous nous réjouissons à l'idée de voir débarquer, dès le début de cet été, des conserves de bonite certifiée MSC dans les rayons des magasins européens !

Source : site Internet de PACIFICAL, 12 janvier 2012
(<http://www.pacifical.com/articles/00020.html>)



Chaîne de responsabilité PNA/MSC : une filière thon réinventée

L'heure de la mise sur le marché de la bonite certifiée par le Marine Stewardship Council (MSC), pêchée et transformée dans les eaux cristallines des Parties à l'Accord de Nauru, approche. Vous vous demandez certainement quand les premiers produits arriveront enfin dans les rayons de vos magasins. Voici quelques éléments de réponse :

Condition de mise sur le marché de tout produit de la pêche certifié MSC, le poisson MSC doit constamment être maintenu à l'écart des produits non certifiés, à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement, jusqu'au consommateur final. Tous les maillons de la chaîne sont inspectés et certifiés conformes aux normes MSC. Ensemble, ils forment ce que le MSC appelle la chaîne de responsabilité.

Au vu des vastes étendues parcourues par les pêcheries de bonite des Parties à l'Accord de Nauru (l'équivalent de 140 % du continent européen) et sachant que la majorité des senneurs ne débarquent pas leurs prises directement dans les conserveries (mais les transbordent généralement dans un des ports des Parties à l'Accord de Nauru vers un navire transporteur, qui sert d'intermédiaire), l'extension de la chaîne de responsabilité à tous les acteurs de la filière est un véritable défi. La mise en place d'une telle chaîne a nécessité une refonte complète des procédures de manipulation à bord, de transbordement et de débarquement du thon. Il a également fallu revoir les modes de gestion et de suivi de la filière. Les Parties à l'Accord de Nauru se sont engagées à relever ce défi.

Cela signifie que les pêcheries de bonite en bancs libres devront démontrer à un organe indépendant (tiers) que leur chaîne d'approvisionnement, ou chaîne de responsabilité, répond scrupuleusement aux exigences très strictes du programme de certification du MSC, depuis l'instant où le senneur quitte le port, jusqu'au moment où le thon est déchargé dans une chambre froide.

Dans la pratique, nous devons informer toutes les parties prenantes (les observateurs, les capitaines, les équipages et la direction des compagnies de pêche) de ce que l'on attend d'elles dans leur travail quotidien et les responsabiliser. Des

formations intensives et des manuels détaillés sont proposés à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement afin de s'assurer que toutes les personnes concernées sont informées, formées et évaluées. Au cours des mois de février, mars et avril 2012, les Parties à l'Accord de Nauru et les équipes de Pacifical ont accompagné les entreprises de pêche et de transformation de la région qui ont choisi de se plier aux normes rigoureuses du MSC régissant la chaîne de responsabilité et de se lancer dans la pêche de la bonite certifiée MSC, au profit des clients de Pacifical à travers le monde.

Un audit interne a déjà été mené dans sept grandes entreprises de pêche et de transformation ces dernières semaines. Cinq autres sociétés devraient suivre, au titre de la phase de lancement du projet. Cet exercice d'évaluation a permis de mettre en lumière les manquements et les domaines de conformité aux normes MSC de la chaîne de responsabilité de chaque société. Les entreprises de pêche et de transformation concernées s'efforcent actuellement de prendre les mesures correctives nécessaires.

Les cours de formation et les évaluations internes étant sur le point de s'achever, les prochaines sorties de mise à l'essai en mer des techniques de pêche et de séparation des bonites dans des cales spéciales se préparent. Le premier essai a eu lieu l'année dernière et les derniers essais sont prévus pour le mois prochain. Ils durent en moyenne 45 jours, transbordement compris.

Comme toujours, nous ne manquerons pas de vous tenir informés !

Source : adaptation d'un article de PACIFICAL de mai 2012
(<http://www.pacifical.com/articles/00031.html>)